# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2016

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

**COMMUNE DE GARDANNE**

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACQUERIR UNE EMPRISE DE TERRAIN EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE D'ARMENIE, COPROPRIETE TARANTINO-BERA**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc ..... Procuration
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy ..... Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne ..... Procuration
PONTET Anthony ..... Procuration
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne ..... Procuration
PARDO Bernard ..... Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René ..... Absent
BARBE Françoise ..... Procuration
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique ..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine ..... Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte ..... Procuration
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément

| | | |
|---|---|---|
| Nombre total de conseillers | : | 35 |
| Présents à la séance | : | 24 jusqu'à la question n° 08 puis 25 |
| Nombre de pouvoirs | : | 10 jusqu'à la question n° 08 puis 09 |
| Absent à la séance | : | 01 |

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue d'Arménie, il convient d'acquérir une emprise de terrain de 17 m², grevée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme, à détacher de la parcelle cadastrée lieudit Bompertuis section CL n° 46, faisant partie d'une copropriété (un document d'arpentage en cours d'établissement indiquera les nouveaux numéros issus de la division).

Les copropriétaires, Monsieur Thierry TARANTINO et son épouse Madame Angélique TARANTINO née COLLU, domiciliés 6, Quartier Bompertuis, et Monsieur Jean-Claude BERA, domicilié à la même adresse ont consenti une promesse de vente au prix total de 2 400 € (à concurrence de 1 600 € pour Monsieur et Madame TARANTINO, et à concurrence de 800 € pour Monsieur BERA).

Je vous propose de m'autoriser à signer l'acte notarié et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1** : D'acquérir 17 m² de terrain à détacher de la parcelle cadastrée lieudit Bompertuis section CL n° 46, faisant partie de la copropriété TARANTINO-BERA, en vue de permettre l'aménagement de l'Avenue d'Arménie, emprise grevée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme.

**ARTICLE 2** : Que conformément à la promesse de vente ci-annexée, le prix sera de 2 400 €, lequel prix sera versé à concurrence de 1 600 € aux époux Thierry et Angélique TARANTINO, et à concurrence de 800 € à Monsieur Jean-Claude BERA.

**ARTICLE 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne, ou à défaut tout autre notaire de l'Etude, et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

**ARTICLE 4 :** Que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

**ARTICLE 5** : Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget communal.

*Le Maire de Gardanne,*
***Roger MEI***
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 13 DEC. 2016

AFFICHÉE LE : 13 DEC. 2016

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 13 DEC. 2016

Accusé réception S/Préfecture
en date du : 13 décembre 2016

# PROMESSE DE VENTE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Nous soussignés :

- Monsieur TARANTINO Thierry, Alain et son épouse, Madame TARANTINO née COLLU Angélique, Hélène, domiciliés ensemble à Gardanne (13120), 6, quartier Bompertuis,
- Monsieur BERA Jean-Claude, Yves, domicilié à Gardanne (13120), 6, quartier Bompertuis,

Copropriétaires de la parcelle cadastrée lieudit Bompertuis section CL n° 46, nous nous engageons à vendre à la commune de Gardanne, une emprise de 17 m², comprise dans les parties communes de la copropriété, à détacher de la parcelle CL n° 46, conformément au plan ci-joint.

Un document d'arpentage, en cours d'établissement par géomètre-expert, indiquera les nouveaux numéros issus de la division.

Nous consentons cette promesse de vente au prix total de 2400 € (deux mille quatre cents euros), lequel prix sera réparti à concurrence de 1600 € (mille six cents euros) pour Monsieur et Madame TARANTINO Thierry et Angélique, et à concurrence de 800 € pour Monsieur BERA Jean-Claude, sous réserve de la prise en charge par la commune de la totalité des frais de géomètre et d'acte notarié (dont la signature interviendra devant Maître Raynaud de l'Office Notarial de Gardanne).

Le délai de validité de la présente est fixé au 31 mars 2017.

Fait à Gardanne le 18 Novembre 2016

Lu et approuvé

Monsieur Thierry TARANTINO
lu et approuvé

Lu et approuvé

Monsieur Jean-Claude BERA
lu et approuvé
Bera

Lu et approuvé

Madame Angélique TARANTINO née COLLU
lu et approuvé
COLLU